

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

2 février 2012 – 18h00

Locaux Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu

Ordre du jour

1^{ère} partie : SYMBORD

a- Syndicat Mixte

- Débat d'Orientations Budgétaires 2012 du budget principal
- Information sur :
 - ✓ Gouvernance Syndicat Mixte
 - ✓ Communication : dialogue compétitif
- Tableau de bord Syndicat Mixte

b- SCoT

- Information sur :
 - ✓ Evaluation du contenu du SCoT (Grenelle 2 et DAC)
 - ✓ Stagiaire SIG
 - ✓ Démarche charte commerciale
- Tableau de bord SCoT

c- Questions diverses

2^{ème} partie : CDRA

- Débat d'Orientations Budgétaires 2012 du budget annexe CDRA
- Avancement de l'étude Transport Déplacement et création de l'agence de mobilité
- Tableaux de bord CDRA
- Point CLD
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10

1ère PARTIE : SYMBORD

Présents : Messieurs, ALLANDRIEU Jean, BOSSY Claude, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHEVROT Gilbert, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, LOUVET Didier, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, SBAFFE Jean-Louis, ZAMBERNARDI Jacques.

Suppléants : Monsieur CHOLLIER supplée Monsieur BRENIER, Monsieur VEYRET supplée Monsieur TOURNIER, Monsieur MICHALLET supplée Monsieur PAVIET-SALOMON, Monsieur DURAND supplée Madame ROUX.

Pouvoirs : Monsieur BONNARD donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu du Conseil syndical du 1er décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Inscription des questions diverses :

- ✓ Programmation des réunions du Syndicat Mixte.

a- Syndicat Mixte

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Budget principal du Syndicat Mixte

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. L.5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précède son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 25 janvier 2012.

Monsieur le Président propose les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte suivants :

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
 - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
 - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence, il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT et en un budget annexe lié à la compétence CDRA
- Dans le cadre de la compétence CDRA, le Syndicat Mixte a repris la gestion du CLD (Conseil Local de Développement) dans le courant de l'année 2011. Il est rappelé que cette mission n'a aucun impact budgétaire, le poste et les frais annexes étant financés à 100% par la Région Rhône-Alpes
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes
- Les cotisations seront établies en ayant la préoccupation d'une stabilité entre deux exercices

Le Conseil syndical valide ces principes de gestion.

Monsieur ZAMBERNARDI présente les orientations budgétaires 2012 et la proposition de cotisations.

A. ORIENTATIONS BUDGETAIRES VALIDEES PAR LE CONSEIL :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	BP 2011	OB 2012	Commentaires
011 - Charges à caractère général	142 000	143 000	stabilité : répartition des charges de structure à 50% par budget ; maintien des honoraires d'avocat, des dépenses de communication et de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT
012 - Charges de personnel	57 200	55 800	stabilité : révision du Régime Indemnitare augmentation de 1.5% conforme au coût de la vie
022 - Dépenses imprévues	16 253	3 091	compte d'équilibre sans réalisation
023 - Virement à la section d'investissement	0	28 834	compte d'équilibre sans réalisation
042 - Dotations aux amortissements	24 144	23 388	amortissements des immobilisations
65 - Autres charges gestion courante	46 500	41 000	maintien des indemnités des élus et cotisations de retraite des élus abandon : étude St Exupéry nouveau projet : étude du Conseil général de l'Isère sur la faisabilité du prolongement du T3
67 - Charges exceptionnelles	200	200	montant minimal pour d'éventuels intérêts moratoires à verser
TOTAL DEPENSES	286 297	295 313	
002 - Résultat 2011 reporté (excédent)	94 958	106 450	résultat 2011 en hausse, à valider avec la Trésorerie
74 - Dotations et participations	191 339	188 863	- cotisations des adhérents en baisse : population DGF 2011 en hausse + 1270 hab. => proposition d'une baisse de la cotisation à 1.80 € par hab. (pour rappel 2.10 € en 2010 et 1.90 € en 2011) - reversement du budget annexe pour les frais de structure en hausse (50% charges de structure) en hausse
TOTAL RECETTES	286 297	295 313	
INVESTISSEMENT	BP 2011	OB 2012	Commentaires
001 - Résultat 2011 reporté (déficit)	0	0	néant (clôture du budget 2011 excédentaire)
020 - Dépenses imprévues	5 095	5 000	compte d'équilibre sans réalisation
20 - Immobilisations incorporelles	65 000	109 000	études d'investissement : - maintien du budget pour le Schéma de secteur et le SIG - solde de l'étude pour l'évaluation du SCOT en matière de Grenelle - proposition d'un budget pour l'évaluation du SCOT qui sera nécessaire quelles que soient les conclusions du groupe de travail qui travaille sur l'évolution du SCOT
21 - Immobilisations corporelles	2 500	2 500	équipement de la structure : maintien du budget pour l'éventuel remplacement de mobilier ou matériels de bureau
TOTAL DEPENSES	72 595	116 500	

001 - résultat 2011 reporté (excédent)	44 816	60 713	augmentation du résultat, à valider avec la Trésorerie
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	28 834	compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	24 144	23 388	amortissements des immobilisations
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	635	565	FCTVA stable (investissements réalisés en 2010)
13 - Subventions	3 000	3 000	stabilité : subvention de la Région Rhône Alpes pour l'acquisition d'un SIG
TOTAL RECETTES	72 595	116 500	

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2012 VALIDEES :

Budget principal SYMBORD 2012

- Fonctionnement : 295 313 € (rappel 2011 : 286 297 € et 2010 : 283 128 €)
- Investissement : 116 500 € (rappel 2011 : 72 595 € et 2010 : 53 089 €)

B. METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS

Définition du montant de cotisation SYMBORD

Etant donné :

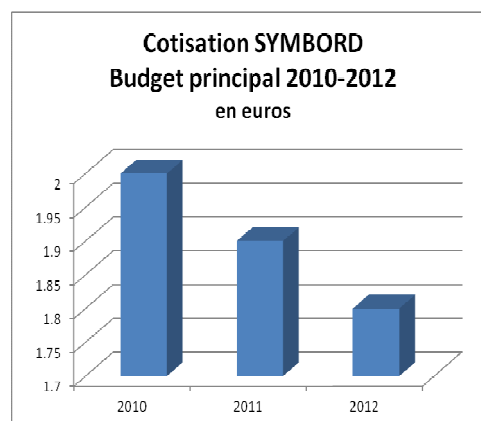
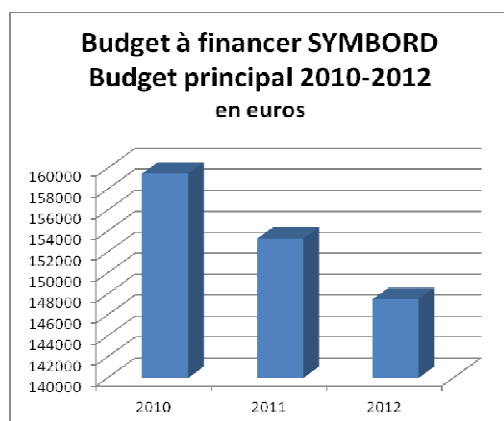
- le montant de l'excédent 2011 à reporter
- les projets d'étude à mener en 2012
- l'augmentation de population DGF 2011
- le maintien de la masse salariale
- le budget prévisionnel 2012 proposé

➔ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2011

Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subvention sur le budget CDRA

Budget SYMBORD 2012 : HYPOTHESE POPULATION = 81 962 habitants (DGF 2011)

147 531 € à financer / Cotisation : $147\,531 / 81\,962 = 1.80$ €/hab.



Rappel des années antérieures :

Année 2010 : 159 500 € à financer / cotisation 2,00 €

Année 2011 : 153 300 € à financer / cotisation 1,90 €

Année 2012 : 147 500 € à financer / cotisation 1,80 €.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2012 du Syndicat Mixte (budget principal et budget annexe)

Vu les dispositions de la loi du 6 février 1992,

Considérant que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

Il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le détail est précisé dans la note jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif.

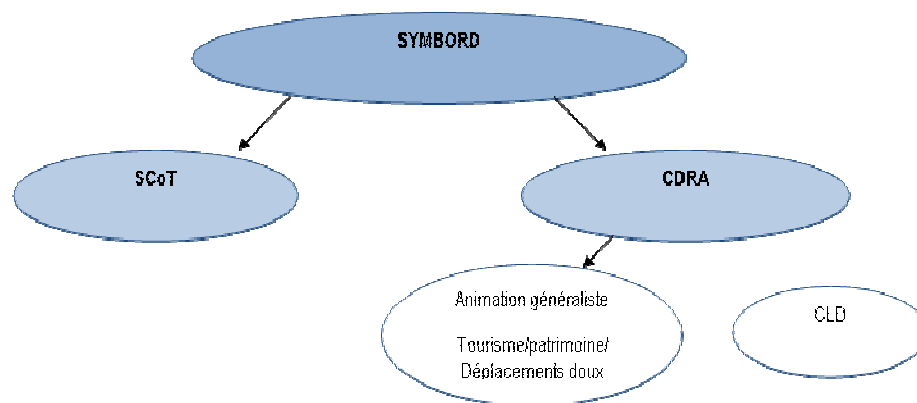
2. Information sur la gouvernance du Syndicat Mixte

L'information suivante a été donnée au bureau syndical du 25 janvier 2012 :

Le bureau restreint du Syndicat Mixte a étudié les compétences et la gouvernance actuellement en vigueur au Syndicat Mixte.

A l'issu de ce constat, des pistes et des solutions d'amélioration sont proposées.

Compétences du SYMBORD :



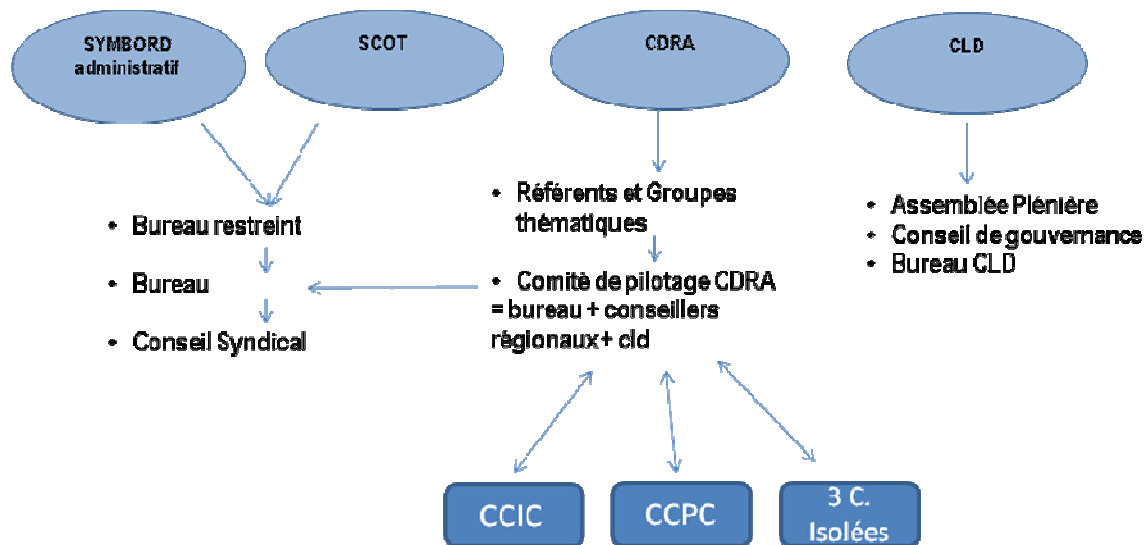
Fonctionnement actuel :

Instances de gouvernance exclusives au SM :

- 1 bureau restreint
- 1 bureau
- 1 conseil syndical

Instances de gouvernance partagées SM/RRA :

- 1 comité de pilotage CDRA
- Des groupes de travail thématiques
- 1 organisation propre au CLD



Précision : le comité de pilotage du CDRA est composé des membres du bureau du Syndicat Mixte ainsi que des élus régionaux et du Président du CLD.

Constat :

Organisation classique pour le SYMBORD et le SCOT avec des délibérations prises par le Bureau ou le Conseil Syndical selon les délégations.

Complexité de l'organisation pour le CDRA qui travaille à la fois avec un COPIL (obligation régionale) ayant la même composition que le Bureau mais ne délibérant pas.

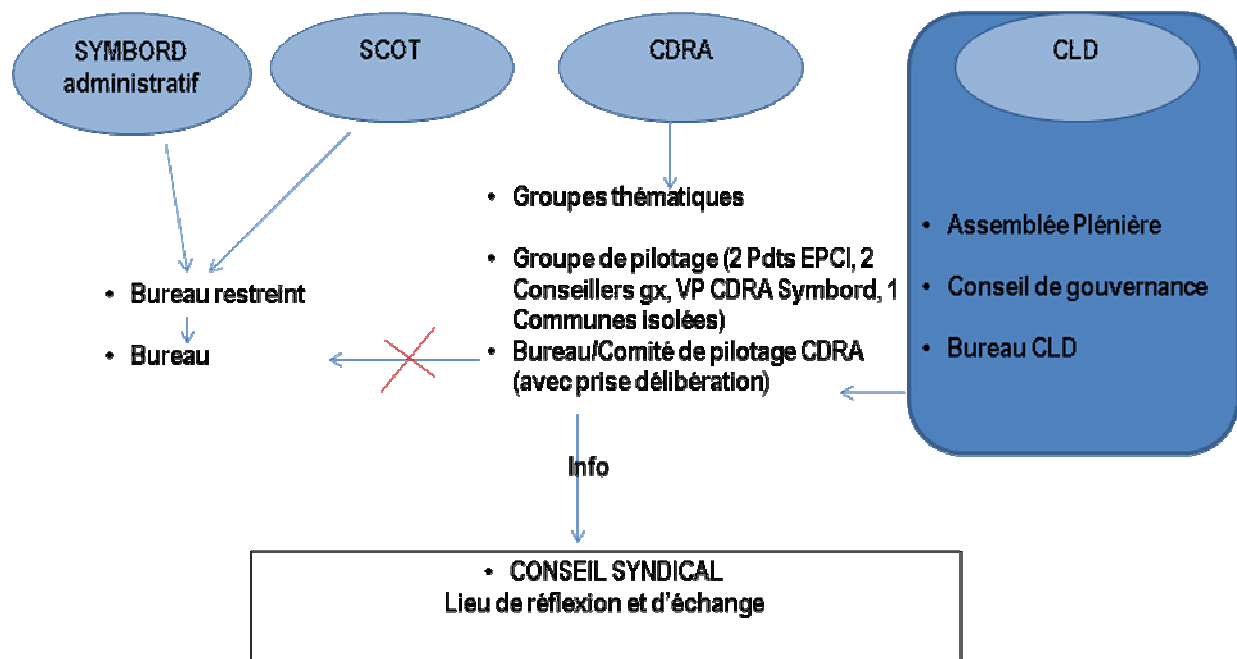
Impression de redites entre les différentes instances puisque les membres du Bureau peuvent être sollicités 3 ou 4 fois sur un même dossier.

Cela crée :

- Manque de lisibilité et de visibilité des élus par rapport aux compétences
- Défiance des EPCI vis à vis du SYMBORD et notamment du CDRA
- Conseil Syndical simple « chambre d'enregistrement »
- Des doublons avec les Communautés de Communes.

Proposition d'organisation :

- Création d'un groupe de pilotage : pour avoir un rapport plus étroit avec les Communautés de Communes (2 présidents de Communauté de Communes + 2 Conseillers généraux + 1 VP du CDRA + 1 représentant des Communes isolées)
- Suppression de l'étape Bureau syndical pour la compétence CDRA, en transformant le Comité de pilotage CDRA qui devient un Bureau/Comité de pilotage (avec capacité délibératoire)
- Conseil syndical : lieu de réflexion et d'échanges



Rythme / calendrier :

Conseils syndicaux : 4 par an

Bureau syndical : 1 par trimestre et selon besoin

Bureau restreint : 6 par an

Bureau-COPil CDRA : 6 par an

Groupe de pilotage CDRA : 6 par an

Groupes thématiques : à la demande

Le Conseil syndical valide ces propositions et cette nouvelle organisation en matière de gouvernance.

3. Information sur le dialogue compétitif de communication

L'information suivante a été donnée au bureau syndical du 25 janvier 2012 :

Suite au lancement d'un marché à procédure adaptée sous forme de dialogue compétitif afin de choisir un bureau d'études qui accompagnera le Syndicat Mixte en matière de communication pendant 3 ans, 3 bureaux d'études ont été auditionnés.

Le cahier des charges a été rédigé et il a été envoyé aux 3 agences de communication.

Un délai de 3 semaines est laissé aux 3 candidats, soit jusqu'au 24 février 2012.

Après réception des offres financières, un prestataire sera retenu, probablement début mars 2012.

4. Tableau de bord Syndicat Mixte

- ✓ Aucune délibération prise par le Bureau dans le cadre de sa délégation
- ✓ Aucune décision du Président prise dans le cadre de ses délégations

b- SCOT

5. Point sur l'évaluation du contenu du SCOT

Rappel du contexte :

Le contexte réglementaire des SCoT change (loi Grenelle 2 et nouvelle loi portant sur l'urbanisme commercial). En 2017, les SCoT devront tous être « grenellisés ».

Notre démarche :

Le groupement des bureaux d'études ECOVIA/OPERA travaille sur l'évaluation du contenu de notre SCoT par rapport au référentiel du Grenelle 2 et à la nouvelle loi sur l'urbanisme commercial.

Une première analyse de notre SCoT a été réalisée et a permis la mise en exergue du delta entre notre SCoT et un SCoT grenelle.

Un atelier de travail a été organisé pour approfondir ensemble cette analyse. Une vingtaine d'élus était conviée. Ils ont été désignés dans chaque Communauté de Communes et à Tignieu-Jameyzieu.

L'atelier a eu lieu le 18 janvier dernier. Avec une vingtaine d'élus, il a permis de :

- présenter l'analyse
- approfondir et partager collectivement la réflexion.

Un questionnaire sur l'atelier a été diffusé aux participants. Actuellement peu de retours ?

Un problème de diffusion est soulevé, le questionnaire avait été adressé sur les mails des mairies. Il sera renvoyé.

Les conseillers syndicaux qui souhaitent donner leur adresse mail personnelle, peuvent le faire à l'adresse suivante :

contact@symbord.fr.

Un conseil syndical permettra à l'ensemble des élus de prendre connaissance de l'analyse du Bureau d'étude et des grandes lignes directrices qui semblent se dégager de la réflexion du groupe de travail. Un débat permettra d'entériner les choix des élus en matière de grenellisation et d'aménagement commercial.

6. Information sur le recrutement d'un stagiaire SIG

L'information suivante a été donnée au bureau syndical du 25 janvier 2012 :

La loi SRU impose une évaluation de notre SCOT au bout de 10 ans, délai ramené à 6 ans par la loi dite Grenelle II. La date limite d'évaluation du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné est donc le 13 décembre 2013.

L'évaluation d'un SCoT est un travail complexe nécessitant des outils adaptés.

Aussi, le syndicat mixte se pose la question du besoin en matière de système d'information géographique (SIG = permet de traiter, d'organiser et de présenter des données spatialement référencées)

Un stagiaire sera recruté pour analyser l'opportunité de la mise en place d'un tel outil, et les possibilités de mutualisation avec d'autres structures...

Le recrutement d'un stagiaire, étudiant en master SIG et urbanisme, a été lancé.

Une annonce a été publiée dans différentes facultés et sites internet.

Une douzaine d'étudiants ont postulé.

La question de l'adhésion du Syndicat Mixte à l'Agence d'urbanisme de Lyon est évoquée.

Cette adhésion permettrait d'obtenir des outils/des données/une assistance technique... à moindre coût.

La proposition d'adhésion sera faite lors du vote du budget au prochain conseil syndical.

7. Information sur la démarche charte commerciale

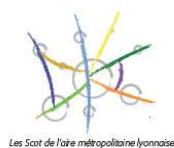
L'information suivante a été donnée au bureau syndical du 25 janvier 2012 :

L'inter-Scot a mené une réflexion sur la qualité de l'urbanisme commercial et l'ensemble des SCoT a souhaité que ce travail serve au plus grand nombre d'élus.

Une charte portant sur la qualité des projets a été réalisée. Il s'agit de mettre en avant les éléments constitutifs d'un projet de qualité pouvant servir de base de négociation entre un Maire et un opérateur.

D'un point de vue juridique, cette charte n'a aucune portée prescriptive. Cependant, le souhait de l'ensemble des Présidents de SCoT est d'annexer cette charte, qui serait cosignée (opérateurs commerciaux et SCoT), aux SCoT existants ou d'intégrer les recommandations dans un Document d'Aménagement Commercial. Cette co-signature engage "éthiquement" les grandes enseignes et renforce le pouvoir de négociation du Maire. Les principales grandes enseignes nationales ont déjà accepté cette co-signature.

Agglomération lyonnaise
Beaujolais
Boucle du Rhône en Dauphiné
Bugay-Côtière-Plaine de l'Ain
La Dombes
Loire Centre
Monts du Lyonnais
Nord-Isère
Ouest lyonnais
Rives du Rhône
Roannais
Sud Loire
Val de Saône-Dombes



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

inter-Scot - décembre 2011

Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité



→ Une démarche menée par l'ensemble des SCoT de l'aire métropolitaine pour :

- une réflexion collective et cohérente sur la qualité de l'aménagement commercial compte tenu des interrelations existantes entre les différents territoires.
- mieux inscrire les opérations commerciales dans les tissus et paysages urbains tout en accroissant la performance environnementale des bâtiments commerciaux.



Carte établie en 2009 – 11 SCOT adhérents

La charte : pourquoi ?

- Construire, à l'échelle du territoire de l'aire métropolitaine, un cadre de référence commun et des préconisations convergentes en matière de qualité des opérations commerciales
- Donner aux élus de terrain des éléments de négociation avec les opérateurs commerciaux
- Faire connaître les orientations communes des SCOT aux opérateurs commerciaux et engager avec eux un dialogue sur la base de ces « règles du jeu »
- et pourquoi pas, faire partager les principes de la Charte dans les DAC des SCOT

La charte : c'est quoi ?

- Un document qui ne constitue pas une norme supplémentaire. Il ne s'agit pas d'un document prescriptif et encore moins d'un document territorialisé.

- Un support de négociation qui affiche un référentiel commun
- Cela peut être une démarche complémentaire à un Document d'Aménagement Commercial et constituer un volet « partenarial »
- Une charte pour encourager la qualité des implantations commerciales à l'échelle du territoire comme à celle de l'opération et du bâti

La charte : comment ?

- Un travail au préalable avec les CCI des départements de l'inter-Scot
- Une mise en test des principes de la charte devant les opérateurs via un groupe test (ou "focus group")

Ce qu'il reste à faire :

- Une signature conjointe des présidents des 13 SCOT et des opérateurs privés qui s'engagent à respecter les principes de qualité
- Une rencontre « médiatisée » début 2012 pour officialiser l'engagement « qualité » pris par les opérateurs et viser un effet d'entraînement auprès des autres acteurs

La charte : son contenu

Des orientations à différentes échelles

À l'échelle du territoire :

- Éviter de multiplier les nouveaux pôles commerciaux et conforter les pôles existants.
- Envisager la question d'aménagement commercial conjointement aux problématiques de déplacement

À l'échelle d'une opération (implantation ou réhabilitation) :

- Privilégier une desserte multimodale des sites
- Favoriser l'accroche à la ville et la mixité des fonctions
- Rechercher l'insertion architecturale du projet dans son environnement naturel et paysager
- Concevoir des projets plus denses et plus compacts
- Améliorer la distribution des marchandises en ville et limiter les nuisances liées à la logistique urbaine

À l'échelle du bâti :

- Renforcer l'accessibilité du bâtiment à l'ensemble des usagers
- Diminuer la consommation d'énergie
- Préserver la ressource en eau
- Choisir des matériaux contribuant à la performance environnementale
- Mieux gérer les déchets
- Assurer un meilleur confort visuel intérieur et extérieur
- Limiter les impacts du bâtiment sur le voisinage

Lors des échanges, il est demandé pourquoi il n'existe pas de volet concernant la pérennisation du commerce de proximité alors qu'il s'agit d'un souci majeur des Maires ?

Il est précisé que cette charte porte sur la qualité de l'aménagement commercial et n'est pas un document de stratégie commerciale. La pérennisation du commerce de proximité est un choix politique qui, s'il est partagé collectivement, pourrait être intégré dans un Document d'Aménagement Commercial. Un DAC est un document prescriptif, ce qui n'est pas le cas de cette charte.

Dans le DAC, il s'agit d'affirmer une volonté politique, un projet territorial ainsi que les mesures que l'on prend pour atteindre les objectifs fixés. A partir du moment où le DAC est approuvé, il est opposable et comme pour les autres thématiques traitées dans le SCoT, les PLU devront être compatibles.

Un DAC permet aussi de se poser la question du commerce à une échelle plus large car il est important d'avoir une vision métropolitaine sur cette problématique (exemple : le récent projet de village de marques dans le Nord-Isère suscite des échanges entre le SEPAL et le Syndicat Mixte Nord Isère car son impact dépasse les « frontières » Nord-iséroises)

Certains élus soulignent l'importance de travailler rapidement sur la problématique du commerce car certains centres se désertifient.

Le Président en convient mais rappelle qu'il faut une volonté forte de travailler tous ensemble. La première étape est donc de terminer le travail d'évaluation du SCoT par rapport au grenelle II et le travail sur le DAC se fera lors de la « grenellisation ».

Le conseil syndical valide la signature de la charte par le Président.
La signature aura lieu prochainement pour tous les Présidents de SCOT de l'inter-Scot.
Le conseil syndical devra décider si cette charte sera ou non annexée au SCOT.

8. Tableau de bord SCOT

- Aucun avis rendu sur des PLU arrêtés

- Réunions PLU :
 - PLU Vertrieu (13/12/11)
 - PLU Chozeau (05/01/12)
 - PLU Chavanoz (06/01/12)
 - PLU Annoisin-Chatelans (09/01/12)
 - PLU Chamagnieu (12/01/12)
 - PLU Moras (19/01/12)
 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme- projet Lyon Turin, RFF (08/12/12)

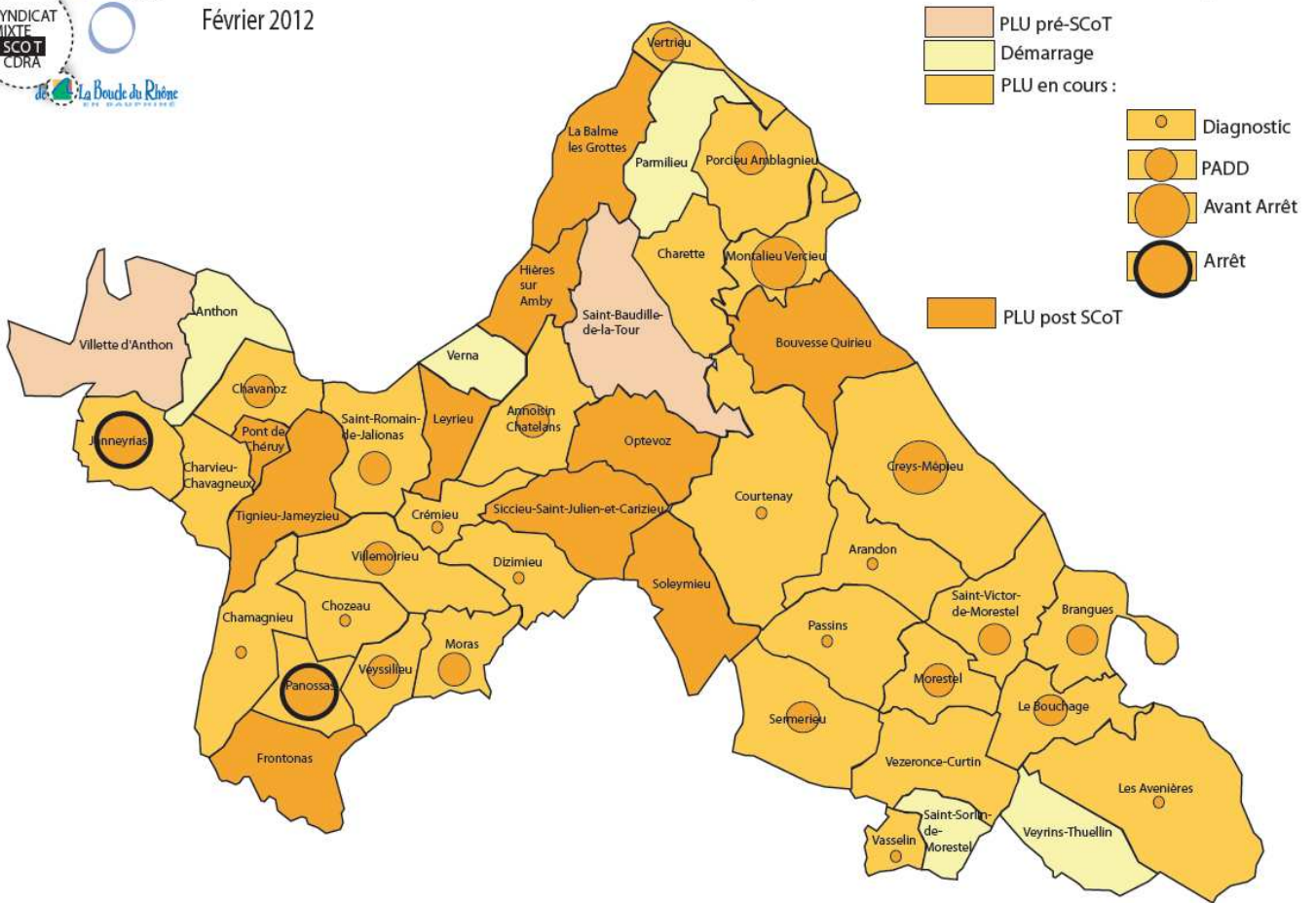
- Assistance conseil aux communes :
 - ✓ Réunions étude :
 - PLH, CCPDLS (13/01/12)
 - Cheminement Bourbre à Pont-de-Chéruy (12/12/12)

 - ✓ Réunions de travail :
 - Ecoquartier de Tignieu-Jamezieu (Audition BE 11/01/12)

- Projets métropolitains:
 - Régie locale St-Exupéry (06/12/12)
 - COPIL St-Exupéry (19/12/12)
 - Comité technique DTA (20/12/12).



Etat d'avancement des documents d'urbanisme du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
 Février 2012



c- Questions diverses

✓ Programmation des réunions du Syndicat Mixte :

Monsieur MENUET souhaite évoquer la problématique des réunions du Syndicat Mixte car leur programmation est devenue un vrai problème.

Malgré une programmation des dates de l'ensemble du 1^{er} semestre 2012 (réalisée en novembre 2011) diffusée aux élus en décembre 2011, des réunions d'autres structures ont été programmées au même moment.

En 2011, le Syndicat Mixte déplaçait systématiquement ses réunions, au risque de passer pour une structure désorganisée et perdant un temps, réservé à la réorganisation des réunions, assez conséquent.

En 2012, le Président informe qu'il a pris la décision de ne plus déplacer les réunions.

Aussi, malgré des doublons avec la CCIC, **les prochaines réunions prévues les jeudis 8 et 22 mars 2012 auront lieu dans les locaux de la CCPC à Morestel.**

Pour s'assurer du quorum, il conviendra pour chaque structure de solliciter les suppléants si les titulaires sont retenus par ailleurs.

Le Président propose également que les réunions du Syndicat Mixte ne se passent plus exclusivement à la CCIC mais sur l'ensemble des communes du territoire, à chaque Président de Communauté de Communes ou Maire de Commune de proposer ses locaux, s'ils sont adaptés et s'ils le souhaitent.

PROCHAINES REUNIONS DU SYMBORD :

BUREAU syndical sur le vote du Budget Primitif 2012

le Jeudi 8 mars 2012 à partir de 18h dans les locaux de la CCPC à Morestel

CONSEIL syndical sur le vote du Budget Primitif 2012

le Jeudi 22 mars 2012 à partir de 18h dans les locaux de la CCPC à Morestel

2^{ème} PARTIE : CDRA

Présents : Messieurs, ALLANDRIEU Jean, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHEVROT Gilbert, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, LOUVET Didier, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MORNEY Roger, ZAMBERNARDI Jacques.

Suppléants : Monsieur CHOLLIER supplée Monsieur BRENIER, Monsieur VEYRET supplée Monsieur TOURNIER.

Pouvoirs : Monsieur BONNARD donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur MOLINA donne pouvoir à Monsieur CHOLLIER.

Monsieur MENUET ouvre la deuxième partie de la séance à 19h35.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Inscription des questions diverses :

- ✓ Point sur l'AGEDEN.

9. Débat d'Orientations Budgétaires 2012 – Budget annexe CDRA

A. ORIENTATIONS BUDGETAIRES VALIDEES AU CONSEIL :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 CDRA

Hypothèse de travail :

Encaissement de 50 % des subventions prévues sur l'année n + solde de l'année n-1 sur l'exercice 2012

Monsieur le Président rappelle les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte validés en première partie de réunion.

Monsieur ZAMBERNARDI présente les orientations budgétaires 2012 et la proposition de cotisations.

FONCTIONNEMENT	BP 2011	OB 2012	Commentaires
011 - Charges à caractère général	71 439	85 332	stabilité : répartition des charges de structure à 50% par budget
012 - Charges de personnel	147 400*	162 000	en hausse : recrutement de l'animatrice du CLD et révision du Régime Indemnitare augmentation de 1.5% conforme au coût de la vie
022 - Dépenses imprévues	20 076	30 054	compte d'équilibre sans réalisation
023 - Virement à la section d'investissement	1 382	0	compte d'équilibre sans réalisation
042 - Dotations aux amortissements	40 129	43 618	amortissements des immobilisations
65 - Autres charges gestion courante	352 389*	374 650	stabilité : actions transversales du CDRA et maintien d'une réserve financière pour les futures actions du CDRA
67 - Charges exceptionnelles	100	100	montant minimal pour d'éventuels intérêts moratoires à verser
TOTAL DEPENSES	632 915	695 754	
002 - Résultat 2011 reporté (excédent)	255 765	282 079	résultat 2011 excédentaire en hausse, à valider avec la Trésorerie
74 - Dotations et participations	377 150	413 675	- cotisations des adhérents en baisse : population DGF 2011 en hausse + 1115 hab. => proposition d'une baisse de la cotisation à 2.69 € par hab. (pour rappel 2.78 € en 2010 et 2.74 € en 2011) - reversement de frais du budget principal au budget annexe (poste assistante de gestion selon la clé de répartition validée en bureau syndical le 27 janvier 2010) - subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère pour les actions transversales du CDRA
TOTAL RECETTES	632 915	695 754	

* évolution du montant du BP suite à la DM de décembre 2011

INVESTISSEMENT	BP 2011	OB 2012	Commentaires
001 - Résultat 2011 reporté (déficit)	8 548	0	néant (clôture du budget 2011 excédentaire), à valider avec la trésorerie
020 - Dépenses imprévues	0	2 000	compte d'équilibre sans réalisation
20 - Immobilisations incorporelles	67 000	110 274	études d'investissement : - schémas directeurs du CDRA en cours et lancement des travaux sur le patrimoine - acquisitions logiciels
21 - Immobilisations corporelles	2 000	2 000	équipement de la structure : maintien du budget pour l'éventuel remplacement de mobilier ou matériels de bureau
TOTAL DEPENSES	77 548	114 274	
001 - résultat 2011 reporté (excédent)	0	13 942	clôture du budget 2011 excédentaire, à valider avec la Trésorerie
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 382	0	compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	40 129	43 618	amortissements des immobilisations
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	16 037	13 668	- FCTVA en hausse (investissements réalisés en 2010) - affectation du résultat déficitaire de 2011 ramenée à zéro (résultat 2011 excédentaire)
13 - Subventions	20 000	43 046	subventions de la Région Rhône Alpes pour les études d'investissement du CDRA
TOTAL RECETTES	77 548	114 274	

B. METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS

Définition du montant de cotisation CDRA

Etant donné :

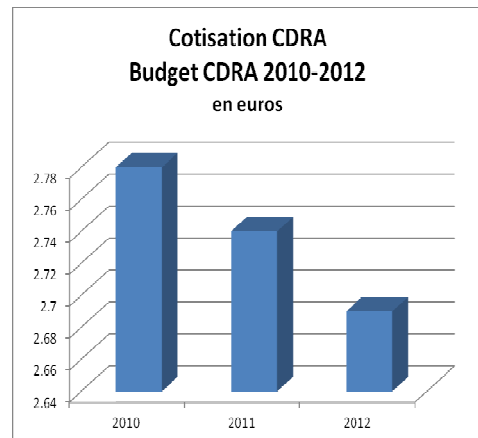
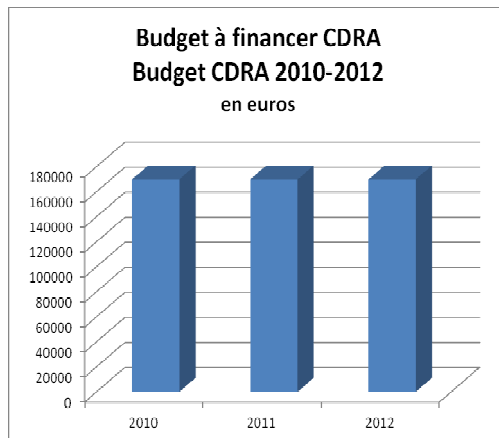
- le montant de l'excédent 2011 à reporter
- les actions transversales CDRA mises en place en 2009, 2010, 2011 et se poursuivant en 2012
- l'augmentation de population DGF 2011
- l'augmentation de la masse salariale suite au recrutement de l'animatrice CLD
- le budget prévisionnel 2012 proposé

→ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2011

Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subvention sur le budget CDRA

Budget CDRA 2012 : HYPOTHESE POPULATION = 63 051 habitants (DGF 2011)

169 800 € à financer (budget annuel des actions transversales) / Cotisation : $169\,800/63\,051=2.69\text{€/hab.}$



Rappel des années antérieures :

Année 2010 : 169 800 € à financer / cotisation 2,78 €

Année 2011 : 169 800 € à financer / cotisation 2,74 €

Année 2012 : 169 800 € à financer / cotisation 2,69 €.

10. Avancement de l'étude Transport Déplacement Nord Isère et création de l'agence de mobilité

Une étude a été lancée en juillet 2010 à l'échelle du grand Nord Isère (3 CDRA – 2 SCOT). Le prestataire était le groupe INDDIGO-ALTERMODAL. L'étude a été réalisée en collaboration étroite avec les partenaires autorités organisatrices de transport du territoire : CAPI, Région et Département et les 10 EPCI du territoire.

Lors des comités de pilotage de l'étude du 06/10/2011 et du 05/12/2011, le plan d'actions a été présenté et validé avec 3 grands axes :

- Covoiturage
- Transport à la demande
- Déplacement doux et écomobilités.

Une agence de mobilité sous forme associative est prévue pour mettre en œuvre ce plan d'actions 2012-2014.

Fin 2011 le principe de l'agence (3 postes) a été validé par les 10 EPCI du territoire.

Afin de mettre en place l'agence de mobilité, il est prévu de

- Valider les statuts de l'association
- Désigner les délégués à l'agence
- Valider les conventions entre l'agence de mobilité et les collectivités adhérentes

- ➔ Recruter les 3 personnes
- ➔ Aménager des locaux

Les adhérents du Syndicat Mixte sont représentés au sein de l'agence de mobilité :
Pour la CCIC : Monsieur MICHUT (titulaire) et Monsieur MOLINA (suppléant).
Pour la CCPC : Monsieur GIROUD (titulaire) et Monsieur RIVAL (suppléant).
Pour les 3 communes isolées : Madame DE ZALEWSKI (titulaire) et Monsieur GIMEL (suppléant).

Le conseil syndical a délibéré pour

- Valider l'adhésion à l'agence de mobilité
- Valider la convention de partenariat SYMBORD/Agence de mobilité
- Désigner les représentants du territoire conformément aux statuts :

Monsieur MENUET en tant que titulaire et Monsieur ZAMBERNARDI en tant que suppléant.

Il est rappelé que l'étude mobilité a été financée sur le budget CDRA. L'agence de mobilité est prévue d'être financée sur le budget CDRA.

Les services de l'agence de mobilité seront donc réservés aux communes adhérentes au CDRA. Certaines communes seront exclues du dispositif et elles devront assumer leurs choix vis-à-vis de leur population.

Si une commune souhaite bénéficier des services de l'agence de mobilité, ce sera à elle de faire la démarche pour rejoindre les communes adhérentes.

L'assemblée générale constitutive de l'association était prévue le 9 février 2012 à La Tour du Pin.

Objet : Mise en place de l'agence de mobilité du Nord Isère et adhésion du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Le président rappelle le contexte de l'étude Mobilité Nord Isère :

Une étude a été lancée en juillet 2010 à l'échelle du grand Nord Isère (3 CDRA – 2 SCOT). Le prestataire a été le groupe INDDIGO-ALTERMODAL. L'étude a été réalisée en collaboration étroite avec les partenaires autorités organisatrices de transport du territoire : CAPI, Région et Département et avec les EPCI du territoire.

Lors des comités de pilotage de l'étude du 06/10/2011 et du 05/12/2011, le plan d'actions a été présenté et validé avec 3 grands axes :

- Covoiturage
- Transport à la demande
- Déplacement doux et écomobilités.

Une agence de mobilité sous forme associative est prévue pour mettre en œuvre ce plan d'actions 2012-2014. Fin 2011 le principe de l'agence (3 postes) a été validé par les 10 EPCI du territoire.

Afin de mettre en place l'agence de mobilité, il est prévu de

- ➔ Valider les statuts de l'association
- ➔ Désigner les délégués à l'agence
- ➔ Valider les conventions entre l'agence de mobilité et les collectivités adhérentes
- ➔ Recruter les 3 personnes
- ➔ Aménager des locaux.

L'assemblée générale constitutive de l'association est prévue le 9 février 2012 à La Tour du Pin.

Après en avoir délibéré,

Le conseil syndical **DECIDE** :

- d'approuver l'adhésion du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné à l'agence de mobilité du Nord Isère

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné et l'Agence de mobilité du Nord Isère
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- de désigner 2 personnes (1 titulaire et 1 suppléant) représentants du territoire conformément aux statuts : Monsieur Serge MENUET est désigné comme titulaire et Monsieur Jacques ZAMBERNARDI est désigné comme suppléant
- d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe CDRA chaque année.

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

11. Tableau de bord CDRA

Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 5 décembre 2011

Bilan 2011 de la plateforme d'initiatives locales Nord Isère Initiative plutôt positive.

Mise en place du nouveau CLD avec la mise en place du Bureau et l'élection du Président.

Action 8-3 Requalification des zones d'activités ouverture des dépenses éligibles aux dépenses qualitatives.

Action 7-2 Bilan Ageden 2011 et perspectives 2012

Un comité de suivi de la mission Ageden tenu le 1^{er} février 2012 a permis de recadrer l'action de l'association pour 2012.

Rappel important : l'AGEDEN ne réalise pas d'études. Leurs compétences et domaines d'intervention vont être précisés pour éviter tout malentendu.

Point sur les études en cours :

Petit Patrimoine
Mobilité Nord Isère
Démarche Créafil.

Dossiers engagés (5 décembre 2011)

2-3 Etude cœur de village	Commune de Janneyrias
2-4 Rédaction des textes des panneaux de valorisation	Symbord
2-4 Restauration du petit patrimoine local	10 dossiers communaux (<i>Communes de Annoisin-Châtelans, Bouvesse-Quirieu, Charette, Dizimieu, Le Bouchage, Montalieu-Vercieu, Optevoz, Saint Victor de Morestel, Courtenay, Creys-Mépieu</i>)
2-4 Valorisation Vertrieu	Symbord
7-1 Acquisition systèmes de vidéo-conférence	Symbord
8-2 Création d'un bâtiment relais Artisan d'art	CC Pays des Couleurs

Postes 2012 :

2-2 Animation volet Urbanisme	Symbord
4-7 Animation PSADER	Symbord
7-1 Animation CDRA	Symbord
7-1 Animation CLD	Symbord
14-1 Animation volet Tourisme	Symbord
10-1 Animation Création d'entreprise	Nord Isère Initiative
11-1 Animation UC	CCI Nord Isère

Décisions du bureau syndical

- Décisions du Bureau syndical du 25 janvier 2012 :
 - Délibération sur l'action 7-1 système de vidéo conférence (demande de subvention)
 - Délibération sur l'action 2-4 sentier thématique à Vertrieu (demande de subvention)

12. Point CLD (Conseil Local de Développement)

Rappel :

- Organisation obligatoire d'un CLD sur un territoire de CDRA pour associer la société civile à la vie du contrat
- Dissolution de l'association CLD le 21/04/2011
- Reprise par le Syndicat Mixte depuis le 01/09/11
- Recrutement de l'animatrice du CLD, Claire DELORME en poste depuis le 1er septembre 2011 à mi-temps (lundi – mardi – 1 mercredi sur 2).

Ses missions actuelles sont :

- l'animation du Conseil Local de Développement
- le rapprochement écoles/entreprises qui sera mis en veille cette année.

Afin de relancer l'animation du CLD, une Assemblée plénière avait eu lieu le mardi 29 novembre 2011 à partir de 18h dans la salle de conférence de la Maison de Territoire du Haut Rhône Dauphinois du Conseil Général de l'Isère à Crémieu.

Lors de cette assemblée plénière, des thématiques ont été proposées afin de structurer les discours (nombreuses représentativités différentes comme des enseignants, des agriculteurs, ...).

Le Président et le bureau du CLD n'ont pas pu être élus car près de 30 personnes se sont portées volontaires pour faire partie du bureau alors que celui-ci ne prévoit que 15 membres (voir règlement intérieur du CLD).

L'élection a été reportée au mardi 13 décembre 2011, à 18h dans les locaux du LEAP à Villemoirieu.

Lors de cette assemblée plénière, un bureau de 16 membres a pu être constitué ainsi qu'un conseil de gouvernance de 29 personnes. Le Président du CLD a été élu. Il s'agit de Pascal N'KAOUA.

Le règlement intérieur du CLD a été validé.

Les deux délibérations retirées du conseil du 1^{er} décembre 2011 sont proposées aux conseillers syndicaux.

Objet : Election du Président et du bureau du Conseil Local de Développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné rappelle que la Région Rhône Alpes impose l'organisation d'un conseil local de développement dans les territoires de CDRA.

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a repris l'animation du CLD en recrutant une personne à compter du 1^{er} septembre 2011.

Pour fonctionner le CLD de la Boucle du Rhône en Dauphiné a besoin d'un bureau et d'un Président.

L'assemblée plénière du CLD organisée le 13 décembre 2011 a permis :

- la constitution d'un bureau de 16 membres
- la constitution d'un conseil de gouvernance
- la désignation du Président du CLD : Monsieur Pascal N'KAOUA.

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Objet : Indemnisations du Président et des membres du bureau en charge du Conseil Local de Développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné rappelle que la Région Rhône Alpes impose l'organisation d'un conseil local de développement dans les territoires de CDRA.

Le Président et les membres du bureau du CLD de la Boucle du Rhône en Dauphiné ont été élus lors de l'assemblée plénière du 13 décembre 2011.

Il convient de délibérer afin de fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacements du Président et des membres du CLD.

Ces modalités sont fixées dans le règlement intérieur du CLD (article 8) : seuls les frais de déplacements réels dans le cadre de leur mission de représentation du CLD peuvent être pris en charge après accord du Président du CLD.

Après avoir délibéré,

le Conseil syndical

DECIDE

- de valider le principe de prise en charge des frais de déplacements des membres du CLD
- de valider les modalités de prise en charge des frais de déplacements du Président et des membres du CLD conformément à l'article 8 du règlement intérieur du CLD
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette prise en charge
- d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe CDRA chaque année.

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Rappel : site du CLD www.boucledurhone-cld.com

13. Questions diverses CDRA

Point AGEDEN fait lors du tableau de bord CDRA.

Monsieur MENUET clôt la séance à 20H30 et remercie les personnes présentes.

PROCHAINES REUNIONS DU SYMBORD :

BUREAU syndical sur le vote du Budget Primitif 2012

le Jeudi 8 mars 2012 à partir de 18h dans les locaux de la CCPC à Morestel

CONSEIL syndical sur le vote du Budget Primitif 2012

le Jeudi 22 mars 2012 à partir de 18h dans les locaux de la CCPC à Morestel